## Informations complémentaires

- L'éducatrice décrit quotidiennement dans l'agenda de l'enfant les faits saillants de la journée. Elle inscrit des petits messages à l'intention du parent. En consultant régulièrement l'agenda de votre enfant vous serez en mesure de partager avec l'éducatrice toutes les informations le concernant.
- Tout le personnel de la garderie est tenu à la plus stricte confidentialité. Il est donc inutile de demander des informations sur un autre enfant que le vôtre ou bien sur les allées et venus des autres parents. Le personnel ne peut non plus vous donner des adresses courriel ou bien des noms des autres enfants. Si vous désirez parler à un autre parent, laissez le message à l'éducatrice qui l'acheminera par la suite.
- Les frais de garde sont **payables à tous les 15** de chaque mois. En ne payant pas vos frais de garde en temps, en plus d'avoir une pénalité de 5\$, vous occasionnez du travail supplémentaire à la direction. Aideznous à vous aider! Si vous le désirez, vous pouvez laisser des chèques postdatés à la Direction.
- Lorsque vous arrivez le matin, assurez-vous que votre enfant soit allé à la toilette et/ou que sa couche soit propre.
- Demandez à votre enfant de ne pas courir dans la garderie, afin d'éviter des collisions avec les autres enfants et de minimiser les chutes.
- La gomme à mâcher est strictement défendue à la garderie. Éviter d'en donner à votre enfant.
- Ne donner pas de pièces de monnaie à votre enfant, afin d'éviter qu'il les perde et que les plus petits les mettent dans leur bouche.
- N'apportez pas de jouets de la maison à la garderie, ils sont une source de dispute avec les autres enfants. La garderie dispose de suffisamment de jouets rattaché au thème mensuel. Par contre, si l'éducatrice demande d'apporter un jouet, il vous en informera.
- Assurez-vous que les médicaments (Tylenol, Acétaménophène) sont bien identifiés au nom de l'enfant et soient appropriés à l'âge. Le Tylenol en gouttes est réservé pour les poupons. Les autres devraient avoir du Tylenol en sirop ou en comprimé. Les Éducatrices ne peuvent utiliser le Tylenol d'un autre enfant et/ou celui de la fratrie pour votre enfant.
- Tous les autres médicaments doivent être prescrits.
- Les éducatrices de la salle de votre enfant, doivent être immédiatement informées de tout changement d'une médication prescrite.